

INTERVIEW

J. BERTAUX

Président de l'Association des Huissiers de Justice du Sénégal
La talentueuse présidente de l'Association des Huissiers de Justice du SENEGAL contribua au succès du séminaire pan-africain de Dakar.

Interviewée par Me Jacques BERTAUX, membre de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, Me Yacine SENE a répondu aux différentes questions posées :

Jacques BERTAUX : Comment avez-vous découvert la profession ?

Yacine SENE : J'ai occupé un poste de secrétaire juridique chez un avocat à Dakar en 1973 et je me suis rapidement passionnée pour le droit.

Encouragée par mon employeur, je suis allée à Paris rejoindre mon mari pour poursuivre ma formation professionnelle. J'ai très rapidement intégré une étude d'huissier de justice à Paris, la SCP PARBEAU et GAILLON, puis, après avoir effectué mon stage, j'ai obtenu le diplôme de l'Ecole Nationale de Procédure en 1979.

J.B. : A quel moment êtes-vous devenue Huissier de Justice ?

Y.S. : Après avoir travaillé pendant près de six années dans une étude d'huissier de justice en France et avoir acquis toutes les connaissances nécessaires,



Maître Yacine SENE-DIAW

j'ai regagné le Sénégal en 1983 où des créations d'offices avaient lieu. Je me suis présentée au concours et, ayant été reçue, j'ai été nommée huissier de justice à Dakar en 1984 et me suis installée dans une étude qui venait d'être créée.

J.B. : Comment êtes-vous devenue président de l'Association des Huissiers de Justice du Sénégal ?

Y.S. : Cinq ans après ma nomination, j'ai été élue en 1989 trésorier-adjoint de l'Association Nationale des Huissiers de Justice, puis secrétaire aux relations internationales en 1992. Ensuite, je me suis présentée aux fonctions de président de l'Association des Huissiers de Justice du Sénégal et ai été élue à cette haute responsabilité le 29 avril 1995.

J.B. : Vos qualités ont été reconnues et appréciées de vos confrères. Mais cela n'est-il

pas difficile pour une femme d'assurer cette fonction ?

Y.S. : En Afrique, la révolution viendra des femmes. Dans mon pays, de nombreuses femmes occupent des postes très importants et notre gouvernement facilite notre promotion.

En outre, dès ma prise de fonction, j'ai été bien accueillie par les pouvoirs publics et les autorités judiciaires au plus haut niveau.

Je crois pouvoir dire que mon élection a comblé une attente.

J.B. : Quelles ont été vos premières actions ?

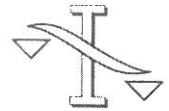
Y.S. : Dès mon arrivée à la présidence, je me suis employée à réorganiser la profession et à assurer son développement. J'ai fédéré les confrères et j'ai obtenu une reconnaissance de la profession par les pouvoirs publics.

Toute mon action tendra à doter le Sénégal d'un corps de professionnels de l'exécution, crédibles, indépendants, d'une parfaite rectitude morale et d'un haut niveau de connaissances juridiques.

J.B. : Combien y a-t-il d'huissiers de justice au Sénégal et quelle est leur compétence territoriale ?

Y.S. : Il existe au Sénégal 50 huissiers de justice titulaires de charge et 25 études sont implantées à Dakar.

La compétence territoriale est régionale.



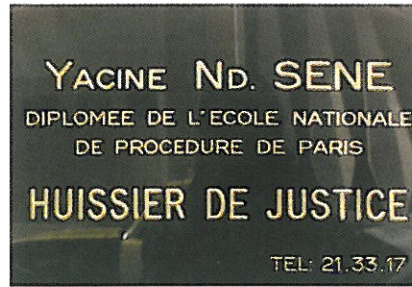
Les huissiers de justice ont un territoire important à gérer et les déplacements sont très souvent difficiles.

L'informatisation des études en est à ses débuts.

Pour ce qui me concerne, mon office qui est situé à Dakar est équipé d'un système informatique et j'emploie à temps complet cinq personnes.

J.B. : Quelles sont vos conclusions à l'issue de ce premier Colloque international des Huissiers de Justice de Dakar ?

Y.S. : Cette réunion du Sénégal a permis aux juristes que nous sommes de tenter de répondre aux différentes demandes formulées par les confrères de



tous les pays en tenant compte des traditions et des besoins propres à chacun.

Nous comptons beaucoup sur l'Union Internationale des Huissiers de Justice pour :

- coopérer avec les différents gouvernements pour assurer la promotion de l'huissier de justice libéral dans les systèmes judiciaires internes,
- contribuer techniquement pour favoriser l'élaboration de

nouveaux dispositifs juridiques ou judiciaires,

- collaborer dans l'étude de nouvelles conventions internationales,

- organiser des stages de formation dans les études d'huissiers de justice en France et au Bénélux.

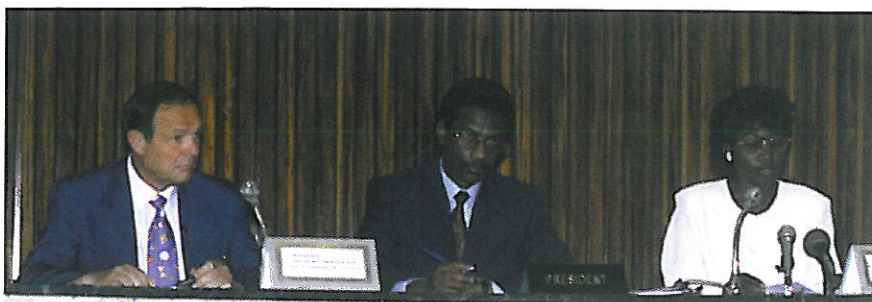
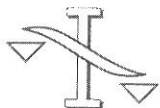
Je m'associe aux propos du président Jacques ISNARD, ce séminaire a incontestablement mis en évidence la ferme volonté de tous d'aller vers le progrès mais cette volonté ne doit pas être celle d'un jour. Il convient désormais de mettre suffisamment de moyens en place pour que Dakar soit un tremplin qui impulse un grand mouvement pour tous les huissiers de justice africains.

CEREMONIE D'OUVERTURE DU COLLOQUE DE DAKAR



De gauche à droite : M. Fodé SECK, Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, M. le Président Jacques ISNARD, M. Abdourahmane SOW, Ministre de l'Intérieur, Me Yacine SENE, Présidente de l'Association des Huissiers de Justice du Sénégal, M. SONKO, Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice, et M. Magatte DIOP, Directeur des Affaires Civiles et du Sceau





De gauche à droite : M. le Président Jacques ISNARD, M. Abdourahmane SOW, Ministre de l'Intérieur, Me Yacine SENE, Présidente de l'Association des Huissiers de Justice du Sénégal

Les 18, 19 et 20 avril 1996, à l'initiative de l'Association Nationale des Huissiers de Justice du Sénégal, avec le concours de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, s'est tenu à Dakar, au ministère des Affaires Etrangères, le premier colloque international des Huissiers de Justice en Afrique, consacré à l'étude comparative de l'exercice de la

profession dans le Bénélux et en Afrique.

Cette importante manifestation s'est déroulée dans le cadre de la prestigieuse salle de conférence du ministère des Affaires Etrangères, complaisamment mise à la disposition des organisateurs par M. Moustapha NIASSE, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Sénégal.

Etaient présents : le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali, le Sénégal, le Togo, la Tunisie ainsi que l'Europe avec une délégation de la France et de la Belgique.

Accueilli par Me Jacques ISNARD, Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, et par Me Yacine SENE, Présidente de l'Association Nationale des Huissiers de Justice du Sénégal, M. Abdourahmane SOW, Ministre de l'Intérieur, a tenu à manifester l'intérêt que le gouvernement sénégalais portait à cette réunion en ouvrant lui-même les travaux et en se faisant l'interprète du Président de la République, M. Abdou DIOUF, pour rappeler l'attachement profond du Sénégal à la justice et à la primauté de droit.





Dans son discours d'accueil, M. SOW a indiqué qu'il considérait que les thèmes sur lesquels les Huissiers de Justice avaient décidé d'instaurer le débat constituaient quelques-unes des réflexions majeures de l'ensemble des acteurs de la justice parce que procédant de la crédibilité de l'institution judiciaire.

Au cours de son intervention, le ministre a souligné les apports essentiels attendus de ces journées :

concrètes répondant à leur volonté de moderniser les structures judiciaires,

- une meilleure connaissance de nos systèmes respectifs,
- une occasion de réfléchir sur la corrélation entre le respect par l'huissier de justice de son éthique professionnelle et l'efficacité de son action comme auxiliaire de justice,
- une réflexion sur l'évolution juridique et judiciaire dans l'espace francophone et, dans le cadre d'une politique harmoni-

plus indispensable qu'elle constitue une exigence du monde actuel qui interpelle tous les continents.

Après l'exposé de M. SOW, Ministre de l'Intérieur, Me Yacine SENE, Présidente de l'Association des Huissiers de Justice du Sénégal, a remercié tous les participants pour leur présence et a indiqué, en avant-propos, que les thèmes du colloque devaient permettre, par les différentes approches envi-



- le thème principal du colloque «L'huissier de justice, son avenir dans un espace juridique et judiciaire», qui illustre assurément une approche dynamique de la place de l'huissier de justice parmi les acteurs de la justice, devra permettre :

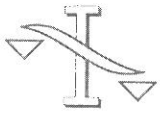
- de proposer aux pouvoirs publics sénégalais des formules

sées du droit, la mise en place d'instruments et de mécanismes juridiques communautaires plus efficaces parce que répondant mieux aux impératifs d'intégration économique qui conditionnent la survie des Etats concernés.

Cette nécessaire harmonisation juridique apparaît d'autant

sagées, de réfléchir sur la meilleure manière de servir la justice et de faire la démonstration que chaque mission accomplie par les Huissiers de Justice est une preuve de l'efficacité du système judiciaire et un rehaussement de l'image de la justice.





Dès lors, chacune des missions remplies par la profession est une mise à l'épreuve de sa compétence, de sa loyauté, de son sens de l'équité et de ses qualités humaines.

Puis, Me Jacques ISNARD, Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, dans le cadre de son discours d'ouverture, a rappelé l'origine, les actions et les objectifs de l'Union Internationale.

Enfin, le Président Jacques ISNARD a conclu son allocution en évoquant avec émotion le souvenir du regretté Président Baudouin GIELEN qui avait été le grand artisan de ce projet de séminaire en Afrique, en remerciant les hautes autorités sénégalaises pour la chaleur de leur accueil et en rappelant le fantastique travail accompli par l'Association sénégalaise des Huissiers de Justice et par sa Présidente, Me Yacine SENE, sans laquelle ce séminaire n'aurait, sans doute, jamais vu le jour.

Le programme et les thèmes du colloque furent les suivants :

«L'Huissier de Justice : rôle du conseil et le rôle social»

Président de séance : Mme Fatimatou KA DIOP, Présidente du Tribunal régional de Dakar

Intervenant : Me Ghislain BROUHOT, membre de l'U.I.H.J.

«L'Huissier de Justice : sa rémunération et sa responsabilité»



De gauche à droite : Me G. BROUHOT, membre de l'U.I.H.J. et Mme Fatimatou KA DIOP, Présidente du Tribunal régional de Dakar

Président de séance : Me Cire BA, Avocat Général près la Cour d'Appel de Dakar

Intervenant : Me Marie-Paule MANCINI-NERI, membre de l'U.I.H.J.

«L'huissier de justice : la déontologie, ses activités et son étude»

Président de séance : M. Abdoulaye GAYE, Procureur de la République du Tribunal régional de Dakar

Intervenant : Me Luc CLAES, membre de l'U.I.H.J.

«Les organismes de représentation : la Chambre Nationale»

Président de séance : Me Ibrahim BERTHE, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Mali

Intervenant : Me Roland SOULARD, Président de la Chambre Nationale Française, Président Honoraire de l'U.I.H.J.

«Les organismes sociaux : retraite et système de prévoyance»

Président de séance : Me André Marie EBOU MBA, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Gabon

Intervenant : Me Francis ARI-BAUT, Président de la Caisse d'Allocation Vieillesse des Officiers Ministériels - Président Honoraire de l'U.I.H.J.

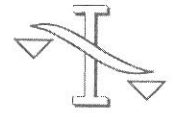
«L'Huissier de Justice dans le nouveau droit judiciaire privé africain»

Intervenant : Me Doudou N'DOYE, Avocat à la Cour, ancien Ministre de la Justice

«L'Huissier de Justice : son avenir dans un espace juridique et judiciaire»

Président de séance : Me Amor CHETOUJ, Président de l'Ordre National des Huissiers de Justice de Tunisie

Intervenant : Me Jean-Paul SPINELLI, Rapporteur Général du Congrès de l'U.I.H.J. de Stockholm



De nombreuses personnalités étaient présentes et, notamment :

- M. le Ministre des Affaires Etrangères,
- M. le Ministre de l'Intérieur
- M. le Médiateur de la République
- M. le Président du Conseil Constitutionnel
- M. le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau
- M. le Président du Conseil d'Etat
- M. le Premier Président de la Cour de Cassation
- M. le Procureur Général près la Cour de Cassation
- Mme le Premier Président de la Cour d'Appel
- M. le Procureur Général près la Cour d'Appel
- de nombreux magistrats
- le Bâtonnier des Avocats
- de nombreux Huissiers de justice de différents Etats.

Et, parmi les personnalités se trouvant dans la salle, était également présente Mme Marie-Paule FONTAINE, Conseiller à l'Ambassade de France au Sénégal, chargée de la Coopération et des actions culturelles.



Me Marie-Paule MANCINI, Me Doudou N'DOYE, avocat à la Cour, ancien Ministre de la Justice du Sénégal

Après les exposés introductifs, Mme Fatimatou KA DIOP, Présidente du Tribunal Régional de Dakar et Présidente de la première commission, souligna le rôle incontournable et très important de l'Huissier de Justice dans le procès.

Mme la Présidente Fatimatou KA DIOP rappela le rôle indispensable de conseil de l'Huissier de Justice, qui facilite et assure la communication entre le justiciable et l'institution judiciaire.

Puis la parole fut donnée à Me BROUHOT qui développa avec brio le rôle de conseil et le rôle social de l'Huissier de Justice.

Me BROUHOT a procédé à une analyse détaillée des notions de

conseil aux particuliers, au quotidien, pour dénouer les conflits, renseigner les justiciables, étudier les problèmes, formuler des diagnostics, proposer des stratégies et mettre en œuvre les procédures à prévoir.

Cette distinction et cet inventaire lui ont permis de souligner les différents domaines d'activités de l'Huissier de Justice, véritable généraliste du droit mais aussi juriste de proximité.

M. Cire BA, Avocat Général près la Cour d'Appel de Dakar, Président de la deuxième commission, indiqua dans son introduction que la fonction d'Huissier de Justice devait se développer et épouser les contours de la vie économique.

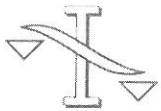
Poursuivant son propos, M. Cire BA insista sur l'impérieuse nécessité pour l'Huissier de Justice de faire preuve de pugnacité, tout en étant prudent et compétent. De même, l'Huissier de Justice devra être au fait de toutes les règles de procédure.

Puis, Me Marie-Paule MANCINI-NERI aborda avec préci-



Me J.-P. SPINELLI, membre de l'U.I.H.J.
Me Amor CHETOUI, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de Tunisie





sion le sujet toujours technique de la rémunération et de la responsabilité de l'Huissier de Justice.

Le président de la troisième commission, M. Abdoulaye GAYE, Procureur de la République près le Tribunal Régional de Dakar, après avoir rappelé le thème abordé, «l'Huissier de Justice : la déontologie, ses activités, son étude», donna la parole à Me Luc CLAES de Bruxelles, membre de l'U.I.H.J., qui présenta ce vaste sujet de façon particulièrement claire.

L'éthique concerne le verbal, le gestuel, le ton, bref tout ce qui n'est pas codifiable mais qui est essentiel. L'Huissier de Justice doit se consacrer à l'exercice de sa fonction et aux



M. le Vice-Président, D. HECTOR, et M. le Président ISNARD

différentes missions qui lui sont confiées. Par ses actions et son comportement, en toutes circonstances, même en dehors de son ministère, il se doit de justifier l'autorité morale et la dignité attachées à sa qualité d'officier ministériel.

Ce fut à la quatrième com-

mission présidée par Me Ibrahim BERTHE, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du MALI, d'ouvrir les débats le vendredi 19 avril en tout début de matinée avec le thème : «Les organismes de représentation : la Chambre Nationale».



La salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères

Me Roland SOULARD, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France, avec son autorité et son talent habituels, traita des organismes de représentation et, plus précisément, du rôle de la Chambre Nationale.

Puis ce fut à Me Edou MBA, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du GABON et président de la cinquième commission, de poursuivre le débat en rappelant le thème retenu : Les organismes sociaux : retraite et système de prévoyance».

Me Francis ARIBAUT, ancien président de l'U.I.H.J., avait la lourde tâche de traiter ce sujet d'actualité concernant la protection sociale et de présenter aux différents participants la Caisse d'Assurance Vieillesse

des Officiers Ministériels dont il est le président.

Me Doudou N'DOYE, Avocat à la Cour, ancien Ministre de la Justice du Sénégal, avait la charge de traiter le cinquième sujet du séminaire : «l'Huissier de Justice dans le nouveau droit judiciaire et africain».

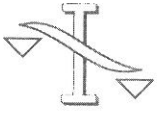
Dans une remarquable intervention, Me Doudou N'DOYE évoqua avec une parfaite connaissance des enjeux l'action de l'Huissier de Justice dans le nouveau droit judiciaire privé africain. Il indiqua combien ce colloque témoignait du dynamisme, de l'ouverture d'esprit et de la solidarité des Huissiers de Justice.

Il souligna les liens nouveaux que ce séminaire avait permis de créer, non seulement entre l'Europe et les pays participants, mais également entre les pays africains entre eux.

Il rappela qu'à notre époque se produisait un facteur nouveau : pour la première fois, depuis très longtemps, la plupart des pays étaient gouvernés par les mêmes principes fondés sur le respect des droits de l'homme.

Cette activité dans un état de droit est une des garanties de la démocratie. Il est inutile de développer de grandes théories, de proposer des stratégies d'action si ce principe fondamental n'est pas respecté. Il est illusoire de prétendre défendre les citoyens et leur permettre de faire valoir leurs droits si les





décisions de justice ne sont pas exécutées rapidement.

La liberté et les droits ne doivent pas simplement être reconnus par une décision de justice, encore faut-il qu'ils puissent s'exprimer réellement. Il s'agit là du difficile passage du droit reconnu au droit assuré.

L'exécution des décisions de justice constitue le fondement de la démocratie car elle justifie l'égalité des citoyens devant leur droit à la justice.

L'efficacité de la justice se mesure souvent à l'exécution de ses décisions.

* * * * *

A la fin de ces deux journées, il revenait à Me HECTOR, Vice-Président de la Chambre Nationale

En préambule de son intervention, Me HECTOR se félicita de la densité et de la richesse de ces deux journées de réflexion commune.

Tout au long des débats, les intervenants furent soumis aux nombreuses questions posées par la centaine d'Huissiers de Justice venus de différents pays et l'à-propos et la décision des demandes démontrèrent un besoin d'information mais aussi une grande curiosité d'esprit et une connaissance solide des structures judiciaires françaises de la part des Huissiers de Justice africains.

Nous sommes à l'époque d'une restructuration sociale et économique importante et à la mutation de la société doit

nécessairement répondre une mutation dans la conception et l'exécution. L'Huissier de Justice, généraliste du droit, juriste de proximité, homme de terrain, tente journallement de trouver les solutions appropriées.

Il est inutile de rappeler l'importance de l'exécution dans un système judiciaire tel qu'il soit. Il ne peut pas y avoir de bonne justice sans règle précise de l'exécution. Sans exécution, il n'y a plus d'état de droit et cette situation provoque inéluctablement la mise en place de justice privée.

faitement évoqué à travers les excès de certaines sociétés de recouvrement et à travers les dérives mafieuses. M. le Ministre de l'Intérieur, Me N'DOYE, Me SENE, Me ISNARD ont attiré l'attention sur ces dangers qui sont réels. Une bonne exécution des décisions de justice est une nécessité pour un état de droit, à défaut on constaterait un retour à la justice privée, celle en réalité du plus fort.

L'adoption de ces principes fondamentaux communs, qui se traduit sur le plan juridique par l'adhésion à la convention européenne des droits de l'hom-

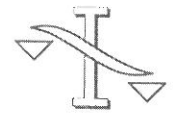


Des représentants de différents Etats

Un système judiciaire qui ne fonctionne pas risque très rapidement de faire naître des voies parallèles dans lesquelles le droit de chacun n'est plus respecté et les garanties du justiciable non assurées. Le danger de ces dérives a été par-

me, n'est pas seulement créatrice de droits mais suppose aussi et surtout le respect scrupuleux de nombreuses obligations.

A ces règles fondatrices, s'ajoute aujourd'hui un droit des affaires largement harmo-



nisé et généré par l'évolution des sociétés.

Dire aujourd'hui que l'économie se mondialise relève de l'évidence tant il est vrai qu'on ne peut concevoir des échanges économiques autrement qu'à l'échelle planétaire.

ce s'adapte aux nouvelles méthodes imposées par l'évolution de la société.

Poursuivant son propos, il rappela la nécessité de promouvoir des règles communes pour faciliter l'exécution des décisions de justice à l'étranger.

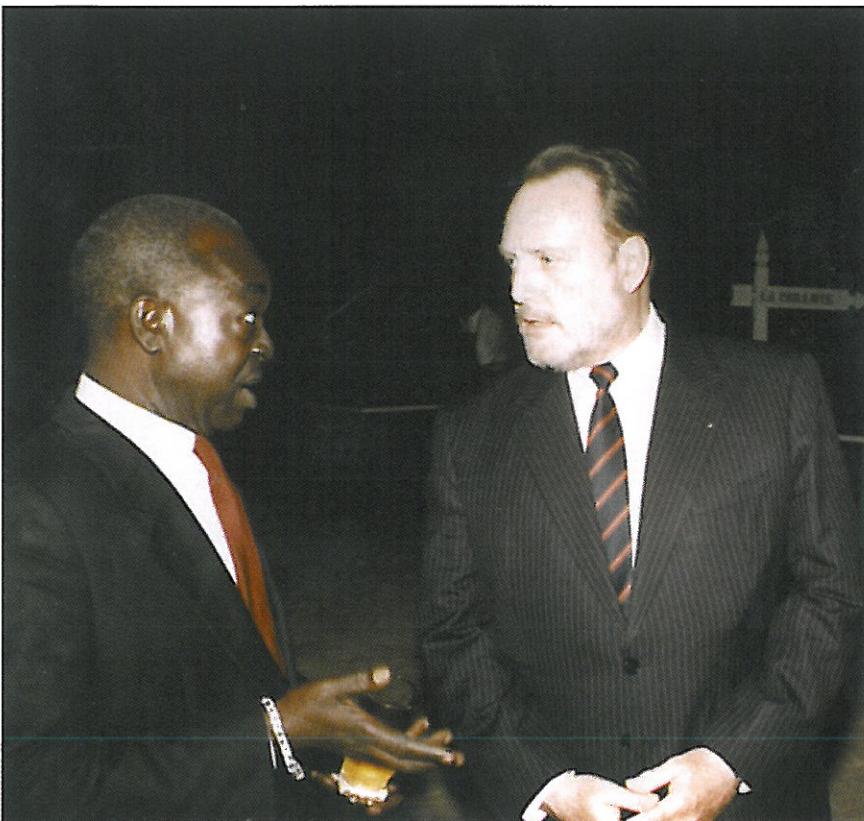
souhaitant que ce type de réunion permettant la confrontation des idées puisse se renouveler rapidement dans l'intérêt de tous les Etats présents.

La dernière partie du séminaire était réservée à la sixième commission présidée par Me Amor CHETOUI, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de TUNISIE.

Me Amor CHETOUI, après avoir rappelé le thème de sa commission : «l'Huissier de Justice : son avenir dans un espace juridique et judiciaire», donna la parole à Me Jean-Paul SPINELLI, membre de l'UIHJ, Rapporteur Général du Congrès de Stockholm, qui traita brillamment ce sujet prémonitoire aux grands débats qui se dérouleront en juin 1997 en Scandinavie, offrant en guise de clôture une vaste réflexion prospective sur l'avenir de l'Huissier de Justice dans un espace juridique et judiciaire.

Il revint à Me Jacques ISNARD, Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, de clôturer avec son talent habituel par un discours brillant et empreint de chaleur, les travaux du premier colloque des Huissiers de Justice en Afrique.

Pendant 48 heures, sur le thème «L'huissier de Justice, son avenir dans un espace juridique et judiciaire» auquel on serait tenté d'ajouter «et son statut social», le tout dans son



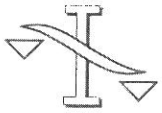
M. Magatte DIOP, Directeur des affaires civiles et du Sceau au Ministère de la Justice du Sénégal, s'entretenant avec Me Jacques BERTAUX de la délégation française

Que peut faire ou que doit faire l'Huissier de Justice dans cette nouvelles société ?

Pour Me N'DOYE, il faudra que la profession soit ambitieuse et s'emploie à préparer son avenir en s'investissant dans la prospective. Il faut, indiqua Me N'DOYE, oser réfléchir et il faudra nécessairement que la profession d'Huissier de Justi-

Terminant son intervention, Me N'DOYE souligna qu'il n'avait aucune inquiétude sur les possibilités d'évolution et d'adaptation de la profession d'Huissier de Justice qui figure parmi les éléments essentiels et les plus dynamiques de la famille judiciaire et indiqua qu'il avait apprécié la haute tenue du colloque de Dakar, en





contexte international, il a été possible d'assister à des débats denses, de grande qualité, animés par des intervenants de talent qui ont su aborder les différents sujets en privilégiant le pragmatisme par l'utilisation d'un langage simple empreint d'une grande clarté. Ces débats furent d'une grande qualité par qu'aussi placés sous l'autorité de hautes personnalités et d'éminents magistrats qui ont bien voulu assurer la présidence de chacune des commissions.

Il convient aussi de rendre hommage à l'auditoire passionné qui, pendant deux journées, a démontré un parfait stoïcisme

en occupant la salle de conférence avec une remarquable assiduité malgré le prolongement tardif en soirée des interventions.

Les débats qui ont suscité de nombreuses questions, la plupart parfaitement ciblées et d'une grande pertinence, ont mis en exergue les grandes préoccupations des Huissiers de Justice africains.

On peut considérer que les échanges ont, pour l'essentiel, convergé vers deux thèmes récurrents : d'abord l'organisation interne de la profession avec, sous-jacentes, les questions relatives à la déontologie et aux régimes sociaux, ensuite

la protection de l'activité des Huissiers de Justice dans le domaine international. Le discours de Me N'DOYE sur l'évolution du droit vers des normes harmonisées et l'implication de l'Huissier de Justice dans cette évolution s'est révélée, à cet égard, tout à fait significatif.

Ce séminaire aura sans doute été l'occasion pour les Huissiers de Justice africains d'une prise de conscience collective sur les nécessités de communiquer et de se concerter pour mieux affirmer leurs désirs de participer à cette évolution et de sortir de leur frilosité en prenant conscience que le monde bouge.



Une partie des chefs de délégation



Par ailleurs, il est indispensable d'améliorer l'image de marque de l'Huissier de Justice africain, c'est pourquoi il importe d'affirmer son identité de juriste compétent afin de favoriser son épanouissement et lui permettre de jouir d'une très large plénitude de ses fonctions.

Pour poursuivre ces objectifs, la profession en Afrique dispose d'atouts non négligeables avec, notamment, un corps d'Huissiers de Justice jeune, d'une qualité égale à celle des autres professionnels du droit et décidé à promouvoir une véritable dynamique de la profession.

Le Président ISNARD a incité les Huissiers de Justice africains à prendre des initiatives, à mieux se faire connaître, à organiser des rencontres avec les magistrats et avec les acteurs du monde économique, à nouer des contacts avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, à s'organiser pour faire échec aux cabinets de contentieux et être efficaces pour être ensuite indispensables.

Ce séminaire a incontestablement mis en évidence la ferme volonté de tous d'aller vers le progrès. Mais cette volonté ne doit pas être celle d'un jour et ne doit surtout pas rester un vœu pieux. Il convient désormais de mettre suffisamment de moyens en place pour que Dakar soit un tremplin qui impulse un grand mouvement pour tous les Huissiers de Justice africains.

A cet égard, ces derniers pourront compter sur l'aide de l'Union Internationale mais l'Union ne pourra pas tout et l'émancipation ne pourra résulter que des propres efforts de chacun.

Ces journées ont apporté le témoignage de l'expérience accumulée par ceux qui, en Belgique et en France, jouissent de structures anciennes et couramment améliorées.

La masse d'informations recueillie auprès des orateurs aura offert un large éventail des possibilités qu'il appartiendra d'adapter suivant les conceptions des futures institutions.

Avant de terminer son propos, M. le Président ISNARD adressa ses compliments à tous les acteurs, orateurs et intervenants pour la haute tenue des travaux et pour leur exprimer sa conviction que, grâce à eux, DAKAR marquera un tournant décisif dans le domaine des relations entre les Huissiers de Justice d'Afrique et ceux d'Europe. Il remercia également :

- M. le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères pour sa complaisance à mettre à la disposition de l'Union Internationale le cadre prestigieux et confortable du ministère où se déroulèrent les travaux du colloque,
- le Gouvernement français et le ministre de la coopération pour l'aide bienveillante apportée à la plupart des délégations.

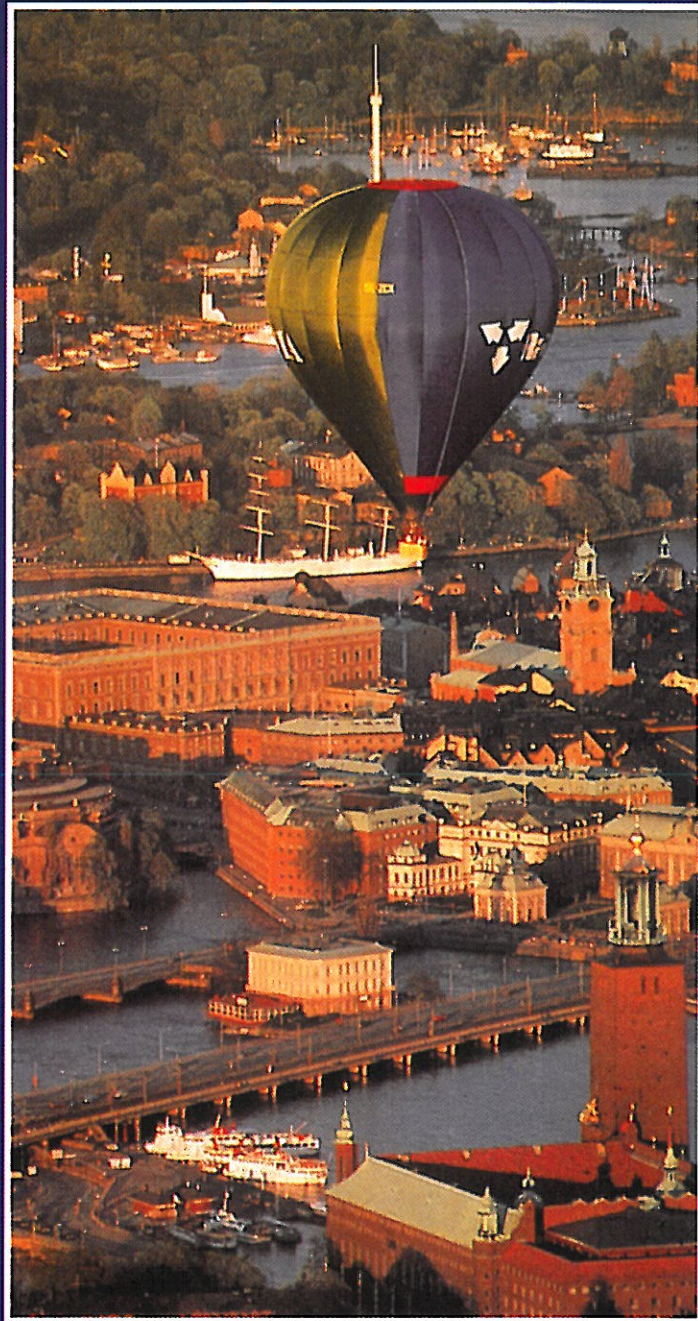
A l'issue des allocutions de clôture, un hommage particu-

lier fut rendu à l'Association Nationale des Huissiers de Justice africains et à sa Présidente, Me Yacine SENE, pour l'action décisive menée depuis des semaines pour le succès de la manifestation.

Jacques BERTAUX
Huissier de Justice à REIMS
Membre de l'U.I.H.J.



STOCKHOLM SWEDEN



Sheraton Stockholm
HOTEL & TOWERS